

APPENDICE 1 (d)  
AIDE AU DÉVELOPPEMENT FS-2

EXPERIENCE

- de la planification de projets de développement
- de la gestion de projets de développement
- de la supervision de projets de développement
- de la participation à l'élaboration de la politique d'aide au développement
- de la gestion d'une équipe de projets ou d'un organisme d'exécution

CONNAISSANCES

1. Connaissance des objectifs, des lois, des règlements ou des procédures qui régissent les programmes canadiens d'aide au développement.
2. Connaissance des sources d'information concernant les programmes d'autres donateurs d'aide.
3. Connaissance du Canada dans les domaines touchant l'aide au développement (p. ex. capacités politiques, économiques et industrielles); l'incidence des relations internationales, politiques ou économiques sur l'aide au développement; les ressources, la technologie, la population active, les organismes publics et de recherche, les organisations et les associations non gouvernementales.
4. Connaissance des objectifs et des développements portant sur une activité au moins au Canada et une à l'étranger.
5. Connaissance des intérêts canadiens dans un ou plusieurs des domaines suivants: affaires politiques, économiques, commerciales et sociales, analyse des finances, de l'administration, de l'investissement ou du marché; concepts, pratiques et techniques portant sur la gestion de projets, de programmes ou de ressources.